

Commune d'Uccle

Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/08/2026

N/Réf. : UCL20494_JUIL2026_PU
Gest. : XX/XX
V/Réf. :
Corr DPC:
NOVA : 16/PU/2036635

UCCLE. Avenue Léo Errera, 42
(= ZP du musée et des jardin David et Alice Van Buuren)
PERMIS D'URBANISME : transformer et étendre une maison
d'habitation unifamiliale mitoyenne, et y inscrire une nouvelle
toiture.
Demande de la Commune du 31/07/2026

Mesdames, Messieurs

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 126 §3).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: helieuvre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels
; info.urbanisme@uccle.brussel ; avis.advies.urba@uccle.brussels